

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 11 MAI 2023 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 mai à 20 h 10, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, , Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre (à partir de 20h32) , conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERNANDES Michel, M. MERCIER Michel, Mme ONOFRE Lia qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique, M. TRUCHON Pierre (jusqu'à 20h31)

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 23

Le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13/04/2023 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 3 abstentions (Mme CHARDIGNY Mireille, M. FERRAND Etienne et M. SAVART Gauthier) le PV de la séance du 13/04/2023.

2 – JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder avant le 30 juin 2023 au tirage au sort des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2024.

Le nombre de jurés est fixé à 3 pour la Commune de Bâgé-Dommartin et le nombre de noms tirés au sort est fixé au triple du nombre de jurés, soit 9 noms pris sur la liste électorale générale 2023.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ne doivent pas être retenues.

Le tirage au sort s'établit comme suit :

Numéro d'électeur/émargement	NOM Prénom
1115	SEIGNIEZ Pierre
685	JOURDAN Dominique
738	LAURENT Amandine
136	BOUISSET Clémence
870	ONOFRE Donzilia
459	DUMONT Michel
1178	VANDENBROUCKE Jérémie
473	PALANCHON Richard
803	MAUCHAMP Bernard

3 – AIN HABITAT : CESSION DE TERRAIN (PRE BALICHARD)

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 23

M. le Maire remémore aux élus le dossier déjà mentionné dans les précédents conseils municipaux et qu'il faudra attendre l'approbation du PLUi. Ain HABITAT devra lancer aussi son opération de commercialisation.

M. le Maire rappelle que les parcelles du secteur Pré Balichard sur la commune déléguée de DOMMARTIN section D n° 834, 830 appartiennent à la commune BAGE-DOMMARTIN, et que la parcelle 1101 est actuellement portée par l'EPF. La surface approximative est de 27 180 m² qui reste à justifier suivant la délimitation et le bornage qui sera à réaliser au frais de l'acquéreur.

M. le Maire rappelle que la commune a procédé le 14/12/2012 à une modification de son PLU permettant ainsi le reclassement de ce terrain en zone 1AUc.

De plus, M. le Maire précise que ce tènement fait l'objet d'une opération d'aménagement programmé (OAP n°16) 1AUh qui prévoit d'accueillir des logements avec un objectif de mixité sociale dans le cadre de l'élaboration de son nouveau PLUi avec la Communauté de communes Bresse et Saône qui est en cours d'instruction.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le projet porté par Ain Habitat s'inscrit pleinement dans ce futur PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour la réalisation de cette opération avec Ain Habitat,
- EMET un accord de principe pour la vente des parcelles 834, 830 et 1101 pour une surface d'environ 27 180 m² qui sera affinée lors d'un bornage effectué par le futur acquéreur avec Ain Habitat sur la base d'un prix de 17€/m²; sur la base de l'avis du domaine sur la valeur vénale consulté le 13/03/2023,
- EMET un avis favorable pour donner l'autorisation à l'acquéreur Ain Habitat de réaliser les études à la réalisation du projet, bornage, étude de sol...
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires à l'avancement de ce dossier et à signer tout document en lien avec cette décision notamment l'acte notarié.

4 – JOURNEE DE SOLIDARITE

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

VU le code du travail, et notamment son article L3133-7,

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L621-10 et L621-11,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 03 mars 2023,

Le Maire rappelle aux élus que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Après consultation du CDG01, il précise qu'une délibération doit être votée par les élus pour confirmer son principe d'application dans notre collectivité.

Il indique que conformément à l'article L621-10 du code général de la fonction publique, la journée de solidarité prévue à l'article L. 3133-7 du code du travail peut être accomplie par les agents publics (fonctionnaires et agents non titulaires) selon l'une des modalités suivantes :

1° Soit le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;

2° Soit le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;

3° Soit toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel (étant entendu que les agents qui n'effectuent pas un service à temps complet réaliseront la journée de solidarité proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires).

Il propose donc de confirmer cette journée de solidarité en appliquant le principe suivant : réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires par l'agent sans rémunération supplémentaire avec un décompte du nombre d'heures proportionnellement au temps de travail de l'agent (ex : soit 7 heures pour un temps plein et 3,5h pour un mi-temps).

Il précise que conformément à l'article L621-11 du code général de la fonction publique, il a saisi le Comité Technique Paritaire pour que préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration de cette journée de solidarité.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les propositions du Maire,
- fixe cette journée comme suit : réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires par l'agent sans rémunération supplémentaire avec un décompte du nombre d'heures proportionnellement au temps de travail de l'agent (ex : soit 7 heures pour un temps plein et 3,5h pour un mi-temps).

5 – POLE DE VIE COMMUNAL : DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR SA CONSTRUCTION

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

M. le Maire rappelle aux élus que c'est l'Agence de l'Ingénierie de l'Ain qui s'occupera de chercher les subventions qu'il énumère (DETR/DSIL Région AURA, CD01, Fonds vert), selon le calendrier prévu par l'organisme.

R ROZIER précise qu'il faut regarder aussi les conditions et contraintes imposées par chaque subvention.

P TRUCHON rappelle que c'est un concours et pas un examen donc rien n'est sûr pour nous.

M le Maire précise que, comme c'est parti, le dossier définitif passera à la dernière commission de l'année et à coup sûr dans la 1^{ère} de l'année prochaine.

Il informe que notre projet intéresse beaucoup : il y a eu 11 visites d'architectes et 14 architectes ont déposé un dossier.

R ROZIER précise qu'il a été demandé de travailler sur un bâtiment sobre et fonctionnel.

G SAVART souhaite enlever la 3^{ème} ligne : *S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions* ; il est appuyé par P PAIN.

Un échange général s'ensuit sur l'utilité de cette phrase.

R ROZIER précise que même si nous n'allons pas au bout, il faudra à minima refaire le toit et quelques travaux, c'est-à-dire le scénario zéro.

P PAIN demande quelle serait notre limite pour ne pas faire ce dossier.

P TRUCHON lui répond qu'il ne faudra pas se limiter à ce dossier, mais envisager la globalité des travaux envisagés et voir ce que nous engageons : garder tout ou partie des différents dossiers (Pôle de vie communal, garderie, traversée ...).

M. le Maire et les adjoints précisent qu'il est souhaitable de maintenir cette phrase pour présenter le dossier de subvention et qu'il reste toujours la possibilité que si nous estimons que nous n'avons pas assez de subventions, de réduire le projet au scénario zéro indispensable pour la sécurité.

La municipalité a entrepris une démarche de rationalisation et d'optimisation des bâtiments dans le but de valoriser son patrimoine et faciliter son entretien dans un contexte économique contraint.

La commune veut rénover et réorganiser un bâtiment situé dans le village de Dommartin, qui regroupe déjà des locaux administratifs (accueil, bureaux, salle de réunion et associative) et un second accueillant l'école primaire, la garderie, la salle des fêtes et la bibliothèque.

La commune vise aussi à répondre à l'augmentation des besoins de service public liée à l'évolution démographique de sa population.

En plus des services existants, la commune souhaite transférer, dans le futur pôle de vie communal, l'espace accueillant la permanence de la mairie, la salle des mariages et la salle associative.

L'opération porte sur la rénovation du bâti existant et son extension pour permettre l'accueil des services transférés, la création d'une nouvelle salle de classe, l'amélioration des conditions d'accueil du public et des conditions de travail du personnel.

L'agence d'ingénierie départementale de l'Ain a été mandatée afin de réaliser une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage. Dans son étude de programmation cette dernière a chiffré l'ensemble de l'opération à 1 698 000,00 € HT (Frais annexes inclus).

La commune, afin de préserver son budget pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité de l'opération va s'adresser auprès de plusieurs financeurs et procéder à des phasages fonctionnels de ses demandes d'aides.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif « transition écologique », pour les dépenses liées aux opérations de construction allant au-delà des normes environnementales en vigueur et pour l'installation des panneaux photovoltaïques.
- de la caisse des allocations familiales de l'Ain
- au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- au titre du fonds vert
- de la communauté de communes
- de la région AURA

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes sera le suivant :

Financeurs	Taux	Montant de subvention
DETR – pour le pôle enfance	23,56%	400 000,00 €
DETR – pour la partie bâtiments publics	3,80%	64 578,85 €
Région AURA	5,42%	92 000,00 €
CD01 - investissement structurant	8,83%	150 000,00 €
CD01 - Transition écologique	11,78%	200 000,00 €
Fonds vert - rénovation énergétique	11,78%	200 000,00 €
<i>Sous-total subventions publiques</i>	65,17%	1 106 578,85 €
Autofinancement	34,83%	591 421,15 €
TOTAL	100%	1 698 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. SAVART Gauthier) :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

JJ BESSON rappelle aux élus que ce dossier a fait l'objet d'une APCP lors du Conseil Municipal précédent.

M. le Maire, E DIOCHON et lui-même ont rencontré M. PALLU de la SAFFEGE, auteur du diagnostic, pour lui expliquer les travaux envisagés

Il précise que cela concerne les eaux usées suite à une question de P PAIN.

A la question de N PERRET, il lui répond qu'un curage ne fait pas l'objet de subvention car cela rentre dans le budget de fonctionnement.

P TRUCHON dit que si nous ne faisons pas ces travaux, nous ne savons pas si la CCBS prendra ces travaux en temps et en heure et M. le Maire dit que cela pourrait avoir un impact négatif pour nos projets d'urbanisme.

P PAIN est étonné car le réseau a été refait en 2001 et il ne comprend pas qu'il faille déjà réhabiliter ou faire des travaux.

JJ BESSON lui dit que c'est le diagnostic qui a fait apparaître ces désordres car il y a des écrasements, chemisages à faire et même des mouvements de terrain comme à Manziat et à Replonges.

La 1^{ère} réunion avec la CCBS se fera le 10/06 à 10h pour le transfert de compétences.

La commune a décidé de lancer des travaux de réhabilitation sur son réseau d'assainissement.

La commune possède cinq systèmes d'assainissement avec des caractéristiques différentes.

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur les systèmes d'Onjard et de Teppes de Biche et les travaux de réduction des eaux claires ont été menés en 2019 sur Onjard.

Le diagnostic ITV (= passage caméra) sur le système des Spattières, Bourg de Dommartin et Coberthoud a décelé plusieurs anomalies importantes notamment des fissures, des décalages entre tuyaux entraînant des infiltrations d'où l'arrivée d'eaux claires parasites sur les systèmes. Des travaux de chemisage ou pose de manchettes selon les cas sont à prévoir pour stopper ces infiltrations.

La commune de BAGE-DOMMARTIN souhaite lancer un programme de réhabilitation des réseaux suite aux ITV.

La société SAFFEGE a été mandatée afin de réaliser une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, l'estimation totale de coût des travaux est de 708 300€ HT. La commune a décidé de lancer un programme pluriannuel sur trois ans et souhaite démarrer une première tranche estimée à 357 300€ dès 2023.

Pour ce faire, les crédits à ouvrir au budget primitif de l'assainissement 2023 sont de 357 300 € sous forme d'une autorisation de programme avec crédits de paiement pour un total de 708 300 € HT.

Sur la proposition du Maire,

La commune, afin de préserver son budget pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité de l'opération va s'adresser auprès de plusieurs financeurs et procéder à des phasages fonctionnels de ses demandes d'aides.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- agence de l'eau
- départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif d'aide « politique de l'eau ».

Le plan des travaux serait :

2023 :	2024 :	2025 :
Coberthoud : 106 200 € Bâgé Cour : 218 100 € Branchement et/ou extension : 20 000 € Contrôle des branchements : 10 000 € Total : 354 300 € + 3000 € RAR	Dommartin : 179 700 € Onjard : 61 100 € Branchement et/ou extension : 20 000 € Contrôle des branchements : 10 000 € Total : 271 000 €	Télégestion : 50 000€ Branchement et/ou extension : 20 000 € Contrôle des branchements : 10 000 € Total : 80 000 €

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes sera le suivant :

Financiers	Taux	Montant de subvention
CD01 -	20%	71 460,00 €
AGENCE DE L'EAU	30%	107 190,00 €
<i>Sous-total subventions</i>		<i>178 650€</i>
Reste à financer		178 650€
TOTAL	100%	357 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

7 – TRAVERSEE DE DOMMARTIN : DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

M. le Maire rappelle le dossier aux élus.

Le cabinet leur a proposé plusieurs esquisses et ils en ont retenu une pour avoir une estimation.

M. le Maire leur précise que ce projet sera bien sûr étudié en commission et que les montants présentés ci-dessous dépendent de tranches.

Le Département ne prend en charge que la sécurisation ; le projet définitif comprendra en plus le reste (enfouissement, éclairage, etc = non subventionnables).

30% à hauteur de 100 K€

J CHAFFAUD remarque que 280 K€ pour la sécurisation lui semble un peu faible.

La commune a décidé de lancer des travaux d'aménagements de la traversée de la commune déléguée de Dommartin sur la RD80. L'objectif du projet vise à aménager la RB80, voie principale traversant Dommartin en lien avec des travaux de réhabilitation du réseaux eau potable, électricité, téléphone et éclairage public.

Le projet vise à sécuriser l'axe en créant une continuité piétonne sur l'ensemble de cet axe par un trottoir du nord au sud du village. D'autre part des aménagements de sécurité seront prévus afin de permettre le ralentissement de la circulation.

L'emprise des aménagements débute à l'entrée Sud, vers le lotissement les Grands Clos, pour se finir à l'entrée Nord-est, à la hauteur de la MARPA.

La route à aménager très passante constitue l'axe principal du village, elle est marquée par des intersections avec plusieurs voies et rues d'importances variables. Elle connecte notamment 3 routes départementales secondaires, mais aussi plusieurs rues desservant l'école et différents quartiers ou lotissements. 3 intersections principales sont aussi identifiées vers la mairie, place du centre et près de la MARPA.

La configuration actuelle de la voie ne comprend que des aménagements sporadiques et non continus, sans être réellement prévus pour les piétons.

Nous avons confié l'étude au cabinet Berthet Liogier Caulfuty.

Un diagnostic a été rendu par le cabinet le 10 mars 2023.

Plusieurs esquisses ont été proposées et un chiffrage avant-projet a été retenu pour un montant estimatif de 280 000HT 336 333€ TTC.

La commune, afin de préserver son budget et pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité de l'opération va s'adresser au Département dans le cadre du pacte de territoire soutien à l'investissement, dispositif d'équipement de proximité.

Le plan de financement déposé sera le suivant :

Le plan de financement déposé sera le suivant :

Financier	Taux	Base	Montant de la subvention
Département	30%	100000 €	30 000€
Département	15%	180000 €	27 000€
Sous total subventions			57 000€
Reste à financer			223 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

8 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire n'a pas pris de décisions prises par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire commence à évoquer quelques dossiers :

- Ressources Humaines :

M. le Maire annonce le départ d'Elodie GABRY : elle part pour raison professionnelle en 09/2023. Le recrutement pour la remplacer est lancé.

- PLUi :

L'enquête publique devrait avoir lieu du 12/06 au 12/07/2023.

2 demi-journées de 3h auront lieu aux deux mairies (à Bâgé-la-Ville et à Dommartin) avec le commissaire enquêteur.

Un policier viendra récupérer tous les documents à la fin de l'enquête.

Les administrés peuvent aller consulter les documents dans n'importe quelle mairie de la CCBS.

Le 22/05, il y aura un COFIL pour étudier les retours des partenaires associés (l'Etat, Chambre d'Agriculture, CEDEPENAF, MRAE...).

- PAV : le PAV des pompiers a été supprimé et les gens doivent aller maintenant vers le cimetière.

IL faut apprendre à organiser le visionnage car nous avons du mal à retrouver les mouvements sur les caméras (beaucoup de recherches et de frais de data).

E DIOCHON pense créer 2 groupes WhatsApp : 1 pour signaler que tout va bien (RAS) ou 1 avec signalement des incivilités et photos à prendre.

Un échange a lieu entre élus et tous ne sont pas d'accord ; M. le Maire propose de revoir ce point en commission pour trouver la juste méthode.

- Terrain SEMCODA : M. le Maire a rencontré Mme SAEZ de la société TRELIA (une marque de SEMCODA) qui va s'occuper de ce dossier en interne.

Elle va voir avec un paysagiste pour faire un entretien plus régulier du terrain voire mettre des barrières et éventuellement faire un massif.

Elle va travailler sur le devenir de ce terrain.

- Le Criterium du Dauphiné aura lieu le 08/06/2023 : il passera de 11h40 à 12h20.

Toute la route de Pont-de-Vaux sera fermée.

- Appartement GIBAUD : l'appartement est vide donc nous allons pouvoir organiser un portage par l'EPF. La porte d'entrée a été fracturée et réparée provisoirement par M.GIBAUD.

- Commission Animation (MD BUIRET) :

. Cérémonie du 08/05 : Elle remercie les élus qui ont participé à la mise en place et au nettoyage, le policier municipal et les agents du Service Technique.

M. le Maire la remercie pour la logistique ainsi que L MACIET et M FERNANDES pour les poèmes lus par le CMJ.

. Panneau Pocket : elle a beaucoup de demandes de publications (1 voire 2 panneaux par jour) donc elle privilégie les demandes de la commune.

. Totems : les associations ont été conviées : 8 sont venues à la réunion et 2 ont fait une demande de renseignements.

L'UM a demandé à afficher ses 2 concerts des 03 et 04/06/2023.

. Bulletin Municipal : édito du Maire, budget, bilan mi-mandat, projets 2023, caméras PAV, 2 à 3 pages sur le social (clubs des anciens, Marpa, permanences CCAS, Aidants Connect, tickets transport, portage de repas, personnes vulnérables)

. Fleurissement de Bâgé-la-Ville : arrivée de 3 bénévoles donc 10 bénévoles nettoieront les massifs du centre bourg.

. Animations : une nouvelle bénévole, animatrice au musée de Solutré, a mis en place une animation sur la Préhistoire (participation de 9 personnes).

. Spectacles : 8 spectacles financés par la CCBS ; 3 spectacles ont déjà eu lieu (2 à Replonges et 1 à Manziat) ; à Bâgé-Dommartin, ce sera un spectacle musical sur les chansons de Renaud en 09/2023.

. 10 ans de la Médiathèque du 07 au 10/06/2023

Voici les animations proposées : atelier pixel, un conte sur la place si la météo le permet, discours du Maire et de Dominique REPIQUET (ancien maire), concert de l'UM3BD / ateliers yoga et écriture parents enfants / dessins de mangas.

- Commission Finances (P TRUCHON) :

Il attend plus de visibilité sur les projets pour relancer les demandes de prêts.

Actuellement, le taux est de 3-4 % ; quant au taux fixe : certaines banques commencent à en reposer.

Ce soir, lors de la commission finances, les demandes de subventions de la CCBS étaient évoquées : 324 K€ demandés ; 300 K€ justifiés et sur lesquels ils sont prêts à s'engager.

Passion Patrimoine : la commune donne si la CCBS donne et G BILLOUDET a répondu « je fais si vous faites ».

Priorité est donnée aux jeunes et le sport au collège, un suivi plus fort sur le tourisme, agriculture : service de remplaçants.

Ozan : une subvention exceptionnelle a été demandée pour un club.

Pas de subvention pour la patinoire : un spectacle avec P CANDELORO ; se pose la question de l'état de la glace.

- CMJ (L MACIET) :

. Cérémonie du 08/05 : ils remercient les institutrices pour le poème.

. Le 27/05, une ½ journée de nettoyage de la nature aura lieu sur chaque commune

A l'issue, un verre de l'amitié sera proposé devant la mairie de Bâgé-la-Ville.

. Manœuvre des pompiers le 10/06 et le 17/06 ; MD BUIRET lui demande de privilégier le 17/06 en raison des 10 ans de la Médiathèque.

- Commission bâtiments (R ROZIER)

. Lundi 15/05 aura lieu une réunion avec l'Agence de l'Ingénierie pour le choix des architectes

. Il regarde une offre gratuite pour changer des têtes thermostatiques, radiateurs ...

Tout est financé par les aides.

. CCBS : Il résume aux élus le compte-rendu d'une réunion travaux (installation de Brise Soleil Orientable au siège de la CCBS, changement de porte, éclairage du boulodrome, éclairage du tennis à Feillens et de l'église de Saint-André de-Bâgé, piscine, extension de la CCBS de 577 m²)

P TRUCHON précise qu'elle est toujours en contentieux pour le sol des tennis de Feillens ; pas d'information sur la patinoire.

M. le Maire précise que les travaux de la façade du boulodrome sont prévus ; les devis sont signés.

. Fin des travaux d'accessibilité sur la commune.

- Commission scolaire (A DONGUY) :

Elle a acheté tout ce qui était prévu au budget.

M. le Maire remercie chaleureusement les 3 élèves pour leur aide pour remplacer un agent absent pour l'interclasse des CM de Painlevé. Il remercie également la DGS pour son soutien aux agents de surveillance.

Les 3 élèves remarquent que les enfants de Bâgé-la-Ville sont plus excités qu'à Dommartin.

- Commission social (I MERONI) :

. Repas des Anciens à Dommartin : 48 repas servis en salle, 11 membres du CCAS pour servir et 16 livraisons et 6/9 personnes de la Marpa se sont déplacées.

Repas par le traiteur Duby ; une super animation et une démo des Zinzins

. Réunion d'information générale de la Croix Rouge le 25/04 : Elle a pris connaissance de leurs nombreuses missions : accueil écoute, tri et braderie de vêtements, distribution alimentaires, aides financières actions auprès des personnes âgées et de plus jeunes, actions de secourisme, quêtes sur la voie publique, représentation de la pièce de théâtre des Baladins, budget positif.

M. le Maire remercie I MERONI et tous les membres du CCAS.

. Forum : le gymnase est réservé, les tables, les chaises et les grilles sont réservées auprès du Comité des Fêtes et de l'Office du Tourisme, la liste des associations est prête.

Tout devra être fait avant les vacances d'été.

- Commission environnement (JJ BESSON) :

. Route de la Boutique : la pose de la conduite est finie et les tests ont été faits.

La société a eu des cas Covid donc ils n'ont pas pu travailler depuis et la semaine prochaine, ils ne travaillent pas.

Le Cabinet Merlin a reçu le plan d'esquisse pour les travaux d'assainissement et il va travailler dessus.

La conduite va aller de la Marpa jusqu'au boulodrome à Dommartin.

- Commissions cimetières et espaces verts (MP GAUTHERET) :

. La reprise de 5 concessions a eu lieu la semaine dernière et la réception des travaux s'est faite cet après-midi (RAS).

Ils ont eu un souci d'eau à Dommartin : ils ont dû pomper donc la facture va être un peu plus élevée.

. Elle a signé tous les devis prévus au budget.

. Espaces verts : tout bouge dans les 2 villages.

Les plantations vont avoir lieu samedi 13/05 à Dommartin et lundi 15/05 à Bâgé-la-Ville.

. Les panneaux de cartes postales ont été payés et installés par le Comité de Fleurissement de Dommartin.

. Réunion avec la CCBS et l'Office de Tourisme :

Elle détaille aux élus le point sur les chemins de randonnée.

Elle rappelle que les maîtres-nageurs n'ont pas avancé la matérialisation des chemins pendant le Covid et que Mme LAFAY y a participé.

La CCBS a acheté des lames (livrées semaine 23/2023) qui devront être remises sur les 5 longs chemins de randonnées ; elle a fixé le délai avant l'été mais elle leur a déjà dit que cela ne serait pas possible.

Elle va en faire un peu elle-même et elle a vu avec M. le Maire pour contacter les amis du site (D CLERC) pour qu'ils le fassent.

Elle ne souhaite pas que les agents du Service Technique, bien occupés à cette période, s'en chargent.

. 03/06 : invitation à Neuville les Dames pour recevoir notre prix

. Il faut aussi se pencher sur les 2 dossiers de fleurs pour nos 2 villages.

- Commission voirie (E DIOCHON) :

. Le fauchage a commencé ; quelques charrières ont été faites (chemins de randonnée) avant le reste.

Un échange a lieu entre élus qui soulignent les secteurs non fauchés qu'ils jugent dangereux : certains se plaignent qu'à certains croisements, ils ne voient rien en voiture.

La conclusion est qu'il faudra peut-être revoir la carte des zones de fauchage.


. Un échange a lieu entre élus sur l'étang des Feuilles.

L MACIET demande si nous avons retrouvé ceux qui ont volé les drapeaux de la mairie de Bâgé-la-Ville le week-end dernier.

M. le Maire répond par la négative. Par contre, il lui confirme qu'il a attrapé les jeunes qui squattent la maison vide de Dommartin (il a pris leurs noms).

P TRUCHON demande où en est le dossier voiture gratuite (Voiture COM 2000) : le dossier suit son cours, la société recherche des sponsors.

La séance est levée à 22h45.

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
ECOCHARD Nicolas	